

◆◆◆  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARR20221122-346

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – POLICE MUNICIPALE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

248 RUE HENRI GIRAUD

LE MAIRE ;

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu Le Code de la route ;
- Vu Le Code de la voirie routière ;
- Vu La loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;
- Vu L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- Vu La demande du 21/11/2022 de l'entreprise SEMADRAG, 39 rue des Eaux Claires-BP26 Lancey, 38190 Villard-Bonnot,

Considérant que pour permettre la manœuvre de poids-lourds et semi-remorques pour les accès au terrain cadastré AI n°379, et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation sera temporairement réglementée au 248 rue Henri Giraud dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable du 22/11/2022 au 22/05/2024.

**Article 2 :**

Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds sur les 3 places côté chartreuse et face à la propriété sis 248 rue Henri Giraud.

**Article 3 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur, la mise en fourrière pourra être autorisée par les agents de la police municipale et de la gendarmerie.

**Article 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le maire,

La police municipale,

L'entreprise,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Le Versoud, le 22 novembre 2022

Le 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Roger GIACOMETTI

